

GUINÉE

ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

Le bien-être et les conditions de vie des enfants et des femmes se sont détériorés dans l'ensemble de la Guinée du fait du conflit qui fait rage dans les pays voisins (Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Leone) depuis une dizaine d'années, de l'afflux de plus de 100 000 réfugiés et des troubles qui ont eu lieu en 2006, 2007 et 2008, ainsi que de la hausse des prix des produits alimentaires.

D'après les estimations, quelque 50 000 enfants sont atteints d'une forme ou d'une autre de malnutrition aiguë. Moins de 10 % de la population a accès à des services de santé de base et ce sont les maladies qui pourraient être évitées ou facilement traitées qui continuent de faire le plus de victimes parmi les femmes et les enfants guinéens, le paludisme, la rougeole, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition demeurant les principales causes de mortalité. Bien que près de 70 % de la population ait accès à des sources d'eau potable améliorées, d'importantes disparités existent entre les villes et les campagnes. De nombreux enfants pâtissent des migrations et sont victimes de la traite, du fait de la pauvreté et de l'instabilité sociale et politique.

ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

L'UNICEF dirige le groupe eau, assainissement et hygiène, co-dirige le groupe protection et est membre actif du groupe santé dirigé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du groupe sécurité alimentaire qui relève de la responsabilité de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'UNICEF coordonne les questions de nutrition en coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM).

Santé et nutrition : l'UNICEF apportera son soutien à 25 centres d'alimentation thérapeutique et 50 nouveaux centres de traitement nutritionnel ambulatoire qui prendront en charge quelque 50 000 enfants atteints de malnutrition ; formera 50 professionnels de la santé au traitement de la malnutrition sévère ; achètera des suppléments de vitamine A et des médicaments antiparasitaires et les administrera à tous les enfants de moins de cinq ans.

Eau, assainissement et hygiène : l'UNICEF assurera l'accès d'un million de personnes à l'eau salubre et à des installations sanitaires selon un dispositif d'intervention décentralisé aux niveaux familial et communautaire ; promouvra le traitement des eaux des ménages et des mesures d'hygiène alimentaire et d'hygiène individuelle et collective ; et renforcera la coordination entre les différents protagonistes de la lutte contre le choléra.

Éducation : l'UNICEF fournira à 7300 enfants déplacés ou touchés par la guerre et 300 enseignants et éducateurs de programmes préscolaires du matériel scolaire de base, des coffrets « écoles en boîte », des coffrets de loisirs et de développement de la première enfance ; formera 300 enseignants du primaire et éducateurs de programmes préscolaires ; remettra en état des écoles et construira 50 écoles ou salles de classe temporaires qui accueilleront 2500 élèves du primaire.

Protection de l'enfance : l'UNICEF veillera à ce qu'une réponse rapide soit apportée aux besoins des populations les plus vulnérables afin d'atténuer les conséquences physiques, psychologiques, juridiques et administratives qu'ont les situations de crise sur les enfants et les femmes ; développera et équipera les espaces adaptés aux enfants qui existent déjà ; formera des enseignants expérimentés aux soins psychosociaux et fournira des méthodes d'évaluation rapide afin de mieux répondre à la violence et aux sévices ; apportera son soutien à la localisation et au regroupement des familles et à la réinsertion des enfants séparés de leur famille ; appuiera l'élaboration d'une base de données sur les enfants et les femmes victimes de situations de crise.

Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009*

Secteur	\$US
Santé et nutrition	4 348 251
Eau, assainissement et hygiène	855 000
Éducation	265 630
Protection de l'enfance	535 000
Total**	6 003 881

* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

** Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7 %. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.